



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
11 juillet 2016

Français  
Original: anglais

---

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science,  
de la technologie et de l'innovation

### Première session

Bangkok, 5-7 octobre 2016

## Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la première session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation (section I) et les annotations à l'ordre du jour provisoire (section II), où sont données les grandes orientations pour les délibérations du Comité.

### I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session:
  - a) Discours d'ouverture;
  - b) Élection du Bureau;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions de politique générale concernant les technologies de l'information et de la communication:
  - a) Vers l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information;
  - b) Examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information;
  - c) Les applications spatiales en tant qu'outil fondamental pour renforcer la cyber-résilience;
  - d) Renforcement des capacités régionales en matière de technologies de l'information et de la communication pour le développement.
3. Questions de politique générale concernant la science, la technologie et l'innovation:
  - a) Franchir la prochaine étape: élaborer un programme d'action pour la science, la technologie et l'innovation en faveur du développement durable en Asie et dans le Pacifique;

- b) Promouvoir la collaboration régionale en matière de science, de technologie et d'innovation par l'intermédiaire d'un forum Asie-Pacifique de l'innovation;
  - c) Faciliter le partage des connaissances entre les mécanismes de coopération sous-régionale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en Asie et dans le Pacifique.
- 4. Examen de l'orientation future des sous-programmes.
  - 5. Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-treizième session.
  - 6. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité.
  - 7. Questions diverses.
  - 8. Adoption du rapport du Comité sur sa première session.

## **II. Annotations**

### **1. Ouverture de la session**

#### **a) Discours d'ouverture**

##### **Documentation**

Programme provisoire (E/ESCAP/CICTSTI(1)/INF/3)

##### **Annotation**

Le programme provisoire de la séance d'ouverture sera diffusé en temps utile.

#### **b) Élection du Bureau**

##### **Documentation**

Liste des participants (E/ESCAP/CICTSTI(1)/INF/2)

##### **Annotation**

Le Comité élira un Bureau composé de deux co-présidents, l'un chargé des questions relatives aux technologies de l'information et de la communication et l'autre chargé des questions relatives à la science, à la technologie et à l'innovation; de deux vice-présidents assurant la présidence de chacun des deux sous-comités; ainsi que de deux autres vice-présidents, qui seront rapporteurs des sous-comités.

#### **c) Adoption de l'ordre du jour**

##### **Documentation**

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/CICTSTI(1)/L.1)

##### **Annotation**

Le Comité examinera l'ordre du jour provisoire annoté et l'adoptera avec les modifications qu'il jugera nécessaires.

Le travail du secrétariat dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour le développement découle de considérations spécifiques et bien particulières, puisqu'il s'agit d'aider les pays de l'Asie-Pacifique à tirer profit des opportunités offertes par la révolution des technologies de l'information et de la communication, et d'éviter que la fracture numérique ne devienne une fracture de développement. De ce fait, l'objectif premier de ses travaux de fond a été de promouvoir la connectivité des technologies de l'information et de la communication, de faire le bilan des progrès accomplis au niveau régional à la lumière du Sommet mondial sur la société de l'information et des objectifs de développement durable, de promouvoir l'utilisation des applications spatiales pour le renforcement de la cyber-résilience en cas de catastrophe et de renforcer les capacités en matière d'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour le développement durable.

Le programme sur la science, la technologie et l'innovation visera à mettre en relief les meilleures pratiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement durable, en mettant l'accent sur les politiques, les stratégies d'investissement et les environnements porteurs. Le programme examinera également comment optimiser le partage des meilleures pratiques et faciliter la mise en commun des connaissances et l'action collective, en définissant le mandat d'un forum Asie-Pacifique de l'innovation et en facilitant le partage du savoir entre les divers mécanismes de coopération sous-régionale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation (comme l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)).

Le débat sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour se déroulera dans le cadre de deux sous-comités distincts, dont les sessions se tiendront en parallèle. Le Comité adoptera un rapport lors de la séance plénière commune finale (point 8 de l'ordre du jour).

## **2. Questions de politique générale concernant les technologies de l'information et de la communication**

### **a) Vers l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information**

#### **Documentation**

Vers l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (E/ESCAP/CICTSTI(1)/1)

Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (E/ESCAP/CICTSTI(1)/2)

Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (E/ESCAP/CICTSTI(1)/3)

#### **Annotation**

La présentation de ce point de l'ordre du jour par le secrétariat sera suivie d'un débat libre sur les progrès accomplis dans le développement d'une infrastructure à large bande et dans la mise à disposition d'un Internet à large bande abordable et fiable dans toute la région, grâce à l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

Dans la résolution 69/10, les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont reconnu la nécessité de promouvoir l'échange des meilleures pratiques, des données

d'expérience et des connaissances concernant le développement de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication, notamment l'analyse approfondie des obstacles liés à des politiques et à des réglementations susceptibles de nuire aux efforts déployés pour synchroniser le déploiement de l'infrastructure dans l'ensemble de la région sans interruption.

Conformément à la résolution 71/10 de la Commission, le Groupe de travail sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information s'est réuni en septembre 2015. À cette occasion, les participants sont convenus de constituer un groupe directeur chargé d'élaborer un projet de plan directeur qui définirait une vision à long terme ainsi que des activités particulières en rapport avec les quatre piliers de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. Ce projet de plan directeur a ensuite été revu par le Groupe de travail sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, qui s'est réuni en Chine en août 2016.

Le Comité est invité à examiner et à approuver les recommandations figurant dans les documents soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

**b) Examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information**

**Documentation**

Examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information (E/ESCAP/CICTSTI(1)/4)

**Annotation**

Dans sa résolution 72/10, la Commission a prié le secrétariat de procéder à un examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information, dans le cadre des sessions du Comité, et de veiller à rester en lien avec les forums mondiaux sur le Sommet.

La présentation de ce point de l'ordre du jour par le secrétariat sera suivie d'un débat libre sur le document E/ESCAP/CICTSTI(1)/4, qui donne un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes orientations issues du Sommet mondial dans le contexte des nouveaux objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique. Ce document indique comment procéder à l'examen régional de la suite donnée au Sommet mondial, qui vise à appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique.

Le Comité souhaitera peut-être débattre des questions traitées dans ce document, eu égard à l'évolution rapide des technologies et à la nécessité de mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés dans ce domaine.

**c) Les applications spatiales en tant qu'outil fondamental pour renforcer la cyber-résilience**

**Documentation**

Les applications spatiales en tant qu'outil fondamental pour renforcer la cyber-résilience (E/ESCAP/CICTSTI(1)/5)

**Annotation**

L'intensité et la fréquence des catastrophes augmentent dans la région Asie-Pacifique. Dans toute la région, les populations, les pouvoirs publics et les entreprises s'appuient sur une vaste gamme de technologies, y compris les applications des technologies spatiales, pour fournir des services vitaux et assurer le fonctionnement d'autres infrastructures essentielles, à tous les stades d'une catastrophe.

La présentation de ce point de l'ordre du jour par le secrétariat sera suivie d'un débat libre sur le document E/ESCAP/CICTSTI(1)/5, qui donne un aperçu des initiatives nationales, des enseignements tirés et des bonnes pratiques propres à renforcer la cyber-résilience, notamment les stratégies d'intégration des applications spatiales dans la réduction des risques de catastrophe et la planification de la gestion des catastrophes. Des études de cas, traitant notamment de l'utilisation des médias sociaux et d'autres nouvelles technologies, seront également examinées.

Le Comité est invité à se pencher sur l'expérience acquise par les pays et à proposer des mesures de politique générale susceptibles de promouvoir les applications spatiales en tant qu'outil essentiel pour améliorer la cyber-résilience et la gestion des risques de catastrophe.

**d) Renforcement des capacités régionales en matière de technologies de l'information et de la communication pour le développement**

**Documentation**

Rapport du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur ses activités durant la période 2014-2016 (E/ESCAP/CICTSTI(1)/6)

**Annotation**

Le Comité sera saisi du rapport du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, qui fournit des informations sur les programmes et activités du Centre relatifs au renforcement des capacités humaines et institutionnelles en faveur de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour le développement inclusif et durable.

La présentation de ce point de l'ordre du jour par le secrétariat sera suivie d'une table ronde sur l'expérience des pays en matière de renforcement des capacités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, puis d'un débat libre.

**3. Questions de politique générale concernant la science, la technologie et l'innovation**

**a) Franchir la prochaine étape: élaborer un programme d'action pour la science, la technologie et l'innovation en faveur du développement durable en Asie et dans le Pacifique**

**Documentation**

Franchir la prochaine étape: élaborer un programme d'action pour la science, la technologie et l'innovation en faveur du développement durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/CICTSTI(1)/7)

**Annotation**

Bien qu'il y ait consensus sur le potentiel transformateur de la science, de la technologie et de l'innovation, on ne sait pas encore très bien comment les exploiter au mieux pour parvenir à des pratiques de développement inclusif et durable.

La présentation de ce point de l'ordre du jour par le secrétariat sera suivie d'un débat libre sur le document E/ESCAP/CICTSTI(1)/7, qui contient des recommandations sur la manière de mettre efficacement la science, la technologie et de l'innovation au service du développement inclusif et durable. Ce document contient également une proposition sur le rôle que la CESAP pourrait jouer pour faciliter la mise en commun des connaissances, la collaboration et l'action collective en matière de science, de technologie et d'innovation au niveau régional, et présente brièvement une hiérarchisation éventuelle des politiques et la voie à suivre.

Le Comité est invité à examiner, hiérarchiser et à proposer des plans d'action propres à garantir que l'ensemble de la région tire profit des avantages de la science, de la technologie et de l'innovation. Il est également invité à examiner et à approuver les propositions concernant le rôle de la CESAP dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

**b) Promouvoir la collaboration régionale en matière de science, de technologie et d'innovation par l'intermédiaire d'un forum Asie-Pacifique de l'innovation**

**Documentation**

Mandat du Forum Asie-Pacifique de l'innovation (E/ESCAP/CICTSTI(1)/8)

**Annotation**

Dans sa résolution 72/12, la Commission a invité les États membres à continuer de travailler à la convocation d'un forum Asie-Pacifique de l'innovation biennal, qui verra le jour en 2017, au moyen du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation, et à continuer de travailler à son mandat et à ses modalités, le forum devant se tenir en alternance avec ce Comité, de manière à renforcer et à faciliter le partage des connaissances et la collaboration entre les États membres, le système des Nations Unies et les parties prenantes pertinentes, selon qu'il convient.

Le Comité sera une instance importante qui permettra de mettre en commun les connaissances, de favoriser la collaboration et de faciliter l'action collective, mais le calendrier semestriel des réunions pourrait empêcher les pays de soutenir le rythme en matière de science, de technologie et d'innovation, compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement en la matière. Aussi un forum de l'innovation fournirait-il un autre cadre de coopération et pourrait se réunir les années où le Comité ne tient pas de session. Un tel forum offrirait une occasion exceptionnelle aux pays de l'Asie-Pacifique de se réunir plus régulièrement en vue d'agir collectivement pour faire face aux défis et tirer parti des opportunités que recèlent la science, la technologie et l'innovation, et de faire participer aux délibérations une plus large gamme de parties prenantes (comme le secteur privé et la société civile).

Le Comité est invité à examiner et à approuver le mandat qui figure dans le document E/ESCAP/CICTSTI(1)/8. La présentation de ce point de l'ordre du jour par le secrétariat sera suivie d'un débat libre.

c) **Faciliter le partage des connaissances entre les mécanismes de coopération sous-régionale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en Asie et dans le Pacifique**

**Documentation**

Rapport sur les mécanismes de coopération sous-régionale dans les domaines de la science, de la technologie et l'innovation en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/CICTSTI(1)/9)

**Annotation**

La région jouit d'un écosystème dynamique, vivant et avant-gardiste en matière de science, de technologie et d'innovation, et nombre de mécanismes de coopération régionale dans ce domaine (tels que l'APEC et l'ASEAN) ont été mis en place pour mettre en commun les connaissances et les données d'expérience pour favoriser la création d'un environnement propice à cet égard et la collaboration sur les défis mondiaux auxquels il faut répondre d'urgence.

Toutefois, ces mécanismes sont disparates et dissociés les uns des autres, ce qui fait qu'ils ne permettent pas d'exploiter pleinement les vastes connaissances et l'énorme potentiel de la région. De plus, de nombreux pays de la région n'en font pas partie – 19 pays de la région Asie-Pacifique (dont de nombreux pays insulaires du Pacifique) ne font partie d'aucun des réseaux sous-régionaux traitant des questions de science, de technologie et d'innovation. Il reste donc encore beaucoup à faire pour améliorer l'intégration de ce réseau disparate de plateformes, afin de promouvoir une collaboration plus poussée au sein de l'ensemble de la région Asie-Pacifique et de favoriser l'innovation inclusive et durable.

De même, le fait que de nombreux pays de la région ne sont pas représentés dans les plateformes ou mécanismes de coopération existants relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation pose un problème particulier pour la réalisation des objectifs de développement durable. Pour véritablement tirer parti du potentiel sous-jacent de la région, il convient de mettre en place une plateforme qui englobe l'ensemble de l'Asie et du Pacifique, promeuve la coopération inclusive dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et offre un cadre à la fois pour la coopération Sud-Sud et Nord-Sud. Le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation offre une occasion exceptionnelle de mettre en place une approche réellement intégrée et inclusive pour partager les connaissances, mettre en évidence la diversité et le dynamisme de la science, de la technologie et de l'innovation dans toute la région et faciliter la collaboration.

Le document E/ESCAP/CICTSTI(1)/9 présente la forme, la fonction et les axes de travail des divers mécanismes de coopération sous-régionale relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation dans la région.

Le Comité est invité à examiner le document et à formuler des propositions concernant le rôle qu'il pourrait jouer pour veiller à ce que tous les pays de la région soient pleinement informés des programmes sous-régionaux de coopération dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. La présentation de ce point de l'ordre du jour par le secrétariat sera suivie d'un débat libre.

**4. Examen de l'orientation future des sous-programmes**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les sous-comités souhaiteront peut-être faire part de leurs recommandations au secrétariat concernant les activités à court et à long termes qui pourraient être menées, d'une part dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et de l'autre, dans celui de la science, de la technologie et de l'innovation, en tenant compte des orientations et priorités du programme inscrites dans le cadre stratégique pour 2016-2017. Les sous-comités souhaiteront peut-être également fournir au secrétariat des orientations sur la pleine intégration des résultats des délibérations du Comité dans la planification du cadre stratégique et du programme de travail pour 2018-2019.

**5. Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-treizième session**

Les États membres souhaiteront peut-être faire connaître, à l'avance, les propositions et/ou textes de projets de résolution sur les questions prioritaires en matière de technologies de l'information et de la communication, de science, de technologie et d'innovation à soumettre à la Commission à sa soixante-treizième session.

**6. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité**

Le Comité souhaitera peut-être débattre de la date, du lieu et de l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session, qui se tiendra en 2018.

**7. Questions diverses**

Le Comité pourra soulever à ce titre toute question ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

**8. Adoption du rapport du Comité sur sa première session**

**Documentation**

Projet de rapport (E/ESCAP/CICTSTI(1)/L.2)

**Annotation**

Le Comité adoptera le rapport sur sa première session, dont sera saisie pour examen la Commission à sa soixante-treizième session, qui se tiendra en 2017.

---